

*Bilan Actif*

	Exercice clos au 31/12/13			N-1
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
<b><u>ACTIF IMMOBILISE</u></b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciel informatique	17 736,52	13 460,90	4 275,62	-
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Matériel de bureau et informatique	4 493,60	4 493,60	-	-
Mobilier	13 121,57	11 946,50	1 175,07	1 892,99
<b>Immobilisations financières</b>				
Dépôts et cautionnements versés	-	-	-	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>35 351,69</b>	<b>29 901,00</b>	<b>5 450,69</b>	<b>2 892,99</b>
<b><u>ACTIF CIRCULANT</u></b>				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	3 427,11	1 147,30	2 279,81	1 406,03
Autres créances	17 663,84		17 663,84	14 749,24
Avances et acomptes versés / commandes			-	-
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement			-	-
Disponibilités	406 340,59		406 340,59	373 155,93
<b>TOTAL</b>	<b>427 431,54</b>	<b>1 147,30</b>	<b>426 284,24</b>	<b>389 311,20</b>
<b><u>COMPTES REGULARISATION ACTIF</u></b>				
Charges constatées d'avance	18 085,24		18 085,24	20 501,70
<b>TOTAL</b>	<b>18 085,24</b>		<b>18 085,24</b>	<b>20 501,70</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>480 868,47</b>	<b>31 048,30</b>	<b>449 820,17</b>	<b>412 705,89</b>

*Bilan Passif*

	31/12/2013	N-1
	Net	Net
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
Réserves de fonctionnement	188 250,93	184 130,75
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice)</b>	18 679,50	4 120,18
Subvention d'investissement	3 541,72	1 892,96
<b>TOTAL</b>	<b>210 472,15</b>	<b>190 143,89</b>
<b><u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u></b>		
Provision retraite	32 877,49	30 676,00
<b>TOTAL</b>	<b>32 877,49</b>	<b>30 676,00</b>
<b><u>DETTES</u></b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	60 600,95	45 919,19
Fournisseurs et comptes rattachés	97 081,89	95 194,02
Personnel	16 693,02	16 366,14
Organismes sociaux	24 971,09	23 976,06
Autres dettes fiscales et sociales	7 123,58	10 430,59
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>206 470,53</b>	<b>191 886,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>449 820,17</b>	<b>412 705,89</b>

## Compte de Résultat

	Exercice Clos au 31/12/13	N-1
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>		
Production vendue (services)	304 722,01	285 727,55
Subvention du Conseil Général	137 959,87	137 959,86
Reprise sur provisions Transfert de charges	37 467,96	30 853,63
Autres produits	126,27	145,36
<b>TOTAL</b>	<b>480 276,11</b>	<b>454 686,40</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>		
Autres achats & charges externes	149 976,65	154 412,81
Impôts, taxes et versements assimilés	5 182,04	4 860,18
Salaires et traitements	197 113,27	187 048,04
Charges sociales	77 587,95	81 005,43
Dotation aux amortissements	1 842,30	913,50
Dotation aux provisions	32 877,49	30 676,00
Autres charges	247,90	73,81
<b>TOTAL</b>	<b>464 827,60</b>	<b>458 989,77</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>15 448,51</b>	<b>4 303,37</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits sur cession valeurs mobilières	509,03	365,99
<b>Charges financières</b>		
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits sur exercices antérieurs	1 954,94	205,84
Subvention invest.virée au compte de résultat	1 351,24	913,49
Produits exc sur opération de gestion	2 327,48	8 385,72
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges sur exercices antérieurs	525,70	335,49
Charges exc sur opération de gestion /cession	33,00	-
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>2 353,00</b>	<b>1 112,00</b>
<b>BENEFICE</b>	<b>18 679,50</b>	<b>4 120,18</b>

**LOISIRS ACCUEIL****ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 1901****SIEGE SOCIAL : 8 rue d'Escures – 45000 ORLEANS**

\*.\*.\*.\*.\*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 décembre 2013**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LOISIRS ACCUEIL LOIRET, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion formulée ci-avant, nous attirons votre attention sur le premier paragraphe de l'annexe, exposant le projet de fusion entre Loisirs Accueil Loiret, le Comité Départemental de Tourisme et l'Union Départemental des OTSI du Loiret à effet 2014. Ceci n'emporte pas d'incidence sur les comptes clos au 31.12.2013.

## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous avons été conduits à examiner le respect du principe de séparation des exercices. Le poste « avances et acomptes reçus sur commandes en cours » au 31 décembre 2013 s'élève à 60 600,95 euros et comprend les versements effectués par les clients au titre de l'exercice 2014.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orléans, le 17 mars 2014

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM SCC



S. AUBAILLY

Associé Mandataire Social

**LOISIRS ACCUEIL****ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 1901****SIEGE SOCIAL : 8 rue d'Escures – 45000 ORLEANS**

\*.\*.\*.\*.\*

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES****Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'approbation des comptes de**  
**l'exercice clos le 31 décembre 2013**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.**

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Nature et objet**


- ⇒ Dirigeant concerné : Membres du conseil d'Administration
- ⇒ Nature et objet : Hébergement (gîtes, chambres d'hôtes, camping), transport (autocar, bateaux)

Au cours de l'exercice 2013, des prestations d'hébergement et de mise à disposition de moyens de transport détenues par les membres du Conseil d'administration ont été effectuées. Le total des produits sur ces locations s'élève à 63 283.51 euros.

Fait à Orléans, le 17 mars 2014

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM SCC



S. AUBAILLY  
Associé Mandataire Social



## ANNEXE

### EXERCICE 01.01.2013 au 31.12.2013

TOTAL DU BILAN 449 820.17 Euros

RESULTAT : Bénéfice de 18 679.50 Euros

#### 1 FAIT MAJEUR

Lors du conseil d'Administration du 26 juin 2013, il a été présenté un projet de traité de fusion entre le Comité Départemental de tourisme du Loiret, l'UDOTSI et Loisirs Accueil Loiret. Ce projet de fusion/absorption a été approuvé. Il devrait se finaliser en 2014.

#### 2/ PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La provision retraite concerne l'ensemble du personnel de l'association et est calculée suivant l'article 13b de la convention collective, en appliquant un % de probabilité fonction de l'âge des salariés.

+ De 50 ans 100 %      De 40 à 50 ans 50%      - DE 40 ans 10 %

#### 3/ NOTES SUR LE BILAN :

##### 3.1 SUBVENTION EQUIPEMENT

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Subvention équipement	5400.18	3 000.00	0.00	8 400.18

##### AMORTISSEMENT SUBVENTION EQUIPEMENT

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
	3 507.22	1 351.24	0.00	4 858.46

La subvention d'investissement attribuée par le Conseil Général est reprise au compte de résultat selon le même plan que l'immobilisation financée.

##### 3.2 PROVISIONS

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Pension	30 676.00	32 877.49	30 676.00	32 877.49
Créances	1 147.30	0.00	0.00	1 147.30
	31 823.30	32 877.49	30 676.00	34 024.79

### 3.3 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (montants bruts)**

	Début exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin exercice
Logiciels	13 246.52	5 400.00	910.00	17 736.52
Matériel de bureau	6 581.10	0.00	2 087.50	4 493.60
Mobilier	13 121.57	0.00	0.00	13 121.57
TOTAL	32 949.19	5 400.00	2 997.50	35 351.69

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS**

	Début exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Logiciels	13 246.52	1 124.38	910.00	13 460.90
Matériel de bureau	6 581.10	0.00	2 087.50	4 493.60
Mobilier	11 228.58	717.92	0.00	11 946.50
TOTAL	31 056.20	1 842.30	2 997.50	29 901.00

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévisible de l'immobilisation et conformément à la durée généralement admise

### 3.4 CREANCES ET DETTES

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES**

	Montant Brut	Jusqu'à 1 an	à plus d'un an
Clients	3 427.11	2 279.81	1 147.30
Autres créances	17 663.84	17 663.84	
TOTAL	21 090.95	19 943.65	1 147.30

**ETAT DES ECHEANCES DES DETTES**

	Montant brut	Jusqu'à 1 an	à plus d'un an
Acomptes clients	60 600.95	60 600.95	
Fournisseurs	97 081.89	97 081.89	
Personnel congés à payer	16 693.02	16 693.02	
Organismes sociaux	24 971.09	24 971.09	
Dettes fiscales	7 123.58	7 123.58	
TOTAL	206 470.53	206 470.53	

### 3.5 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Néant

### 3.6 MISE A DISPOSITION

Une convention de mise à disposition du Directeur a été signée entre le Comité Départemental de Tourisme et Loisirs Accueil Loiret, pour un montant de 8 820 euros